

**Administration Communale  
de Hesperange**

## **Arrêté d'institution d'un périmètre de sécurité**

### **Le bourgmestre,**

Vu le chapitre IX de la Constitution ;

Vu les articles 67 et 110 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu les articles 6 et 36 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale ;

Considérant le levage de la passerelle dans le cadre du projet de construction de l'ascenseur reliant le centre de Hesperange au centre sportif Holleschberg ;

Considérant que le levage de ladite passerelle présente des risques accrus en raison de la proximité immédiate de la route de Thionville à Hesperange ;

Vu la grande fréquentation du centre de Hesperange ;

Considérant qu'une fermeture de la route de Thionville à Hesperange et du centre de Hesperange est indispensable pour garantir la sécurité des passants lors du levage de la passerelle ;

Considérant que l'organisation du levage de la passerelle et les modalités y relatives ont été arrêtées par les services communaux concernés en collaboration avec des représentants de la Police grand-ducale ;

Vu l'échange d'informations entre le soussigné et la Police grand-ducale ;

Constate qu'il existe un danger grave, concret et imminent pour la sécurité publique ;

### **Arrête**

#### **Art. 1<sup>er</sup>.**

Il est institué un périmètre de sécurité le vendredi 13 septembre 2024 de 22.00 heures au lundi 16 septembre 2024 06.00 heures à Hesperange sur les parcelles inscrites au cadastre comme suit :

#### **Commune de Hesperange, section A de Hesperange**

<b>Numéro cadastral</b>	<b>Lieu-dit</b>
508/5647	Auf Holleschberg
175/6261	Route de Thionville
175/6260	Route de Thionville
175/5091	Route de Thionville
175/5092	Route de Thionville
175/5090	Route de Thionville
153/4096	Route de Thionville
388/4225	Auf der Onnerklaus
99/5827	Rue de l'Alzette
99/5828	Rue de l'Alzette
99/5829	Rue de l'Alzette
100/1813	Rue de l'Alzette

99/5634	Rue de l'Alzette
99/5636	Rue de l'Alzette
101/671	Route de Thionville
102/1002	Route de Thionville
105/5088	Route de Thionville
106/3059	Route de Thionville
107/3060	Route de Thionville
Hesperange : Rues sans numéro cadastral	Route de Thionville du pont d'Alzette jusqu'au carrefour Allée de la jeunesse sacrifiée Rue de l'Alzette jusqu'à la maison 2A

**Ainsi que les surfaces indiquées en rouge sur le plan annexé.**

**Art. 2.**

Le présent arrêté est affiché aux endroits réservés aux publications officielles de la commune et publié sur le site Internet de la commune. Une copie en est transmise Monsieur le Directeur général de la Police grand-ducale pour exécution et à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures pour information.

**Art. 3.**

Un recours contre la présente décision peut être déposé devant le Tribunal administratif par ministère d'un avocat inscrit sur la liste I de l'un des ordres des avocats dans le délai de trois mois à partir de l'affichage prévu à l'article précédent.

Hesperange, le 2 septembre 2024.

Le bourgmestre,



Marc LIES

# PROJET LIFT HOLLESCHBIERG

Zone passage interdit du Centre de Hesperange  
Du 13 au 16 septembre 2024

